

LEGENDE

GENERALITES

- Périétre du plan d'affectation communal
- Constructions existantes
- Constructions souterraines

AFFECTATIONS

Zones à bâtir (15 LAT)

- Zone centrale 15 LAT
- Zone mixte 15 LAT
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - B
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - C
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - C
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A à F
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT

Zones agricoles (16 LAT)

- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT

Zones de protection (17 LAT)

- Zone des eaux 17 LAT

Autres zones (18 LAT)

- Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT selon constatations de nature du 12.08.2020 et 17.05.2024 (art. 13 al. 1 LFo)
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFo)
- Aire sylvo-pastorale 18 LAT
- Zone de desserte 18 LAT

CONTENUS SUPERPOSES

Constructibilité

- Secteur de desserte inconstructible
- Site pollué concerné par un changement d'affectation ou d'utilisation
- Secteur de restrictions liées aux dangers naturels
- Disponibilité des terrains à bâtir
- Secteur à prescriptions spéciales - A
- Secteur à prescriptions spéciales - B
- Secteur à prescriptions spéciales - C
- Secteur à prescriptions spéciales - D

Patrimoine bâti

- Objet classé
- Objet inscrit à l'inventaire
- Objet de note 2 au Recensement architectural
- Objet de note 3 au Recensement architectural
- Objet de note 4 au Recensement architectural
- Région archéologique
- Voie de communication historique d'importance nationale avec substance (IVS)

Patrimoine naturel et paysager

- Périétre de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP N°1022)
- Périétre du Parc naturel régional du Jura vaudois (identique au périétre du PACom)
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - PNP1
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - PNP2
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - PNP3

Eaux et forêts

- Zones "S" de protection des eaux (indicatif)
- Périétre de protection des eaux
- Espace réservé aux eaux (ERE) selon OEaux art. 41a et c
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

Mobilité

- Itinéraire SuisseMobile - à vélo (SMv)
- Itinéraire SuisseMobile - à pied (SMp)
- Itinéraire VaudRando - chemins pédestres (VR)

Canton de Vaud
Commune de GIMEL
Plan d'affectation communal
Version pour enquête publique

Approuvé par la Municipalité de Gimel le 21.05.2024

Soumis à l'enquête publique du 01.06.2024 au 30.06.2024

Adopté par le Conseil Communal de Gimel dans sa séance du ...

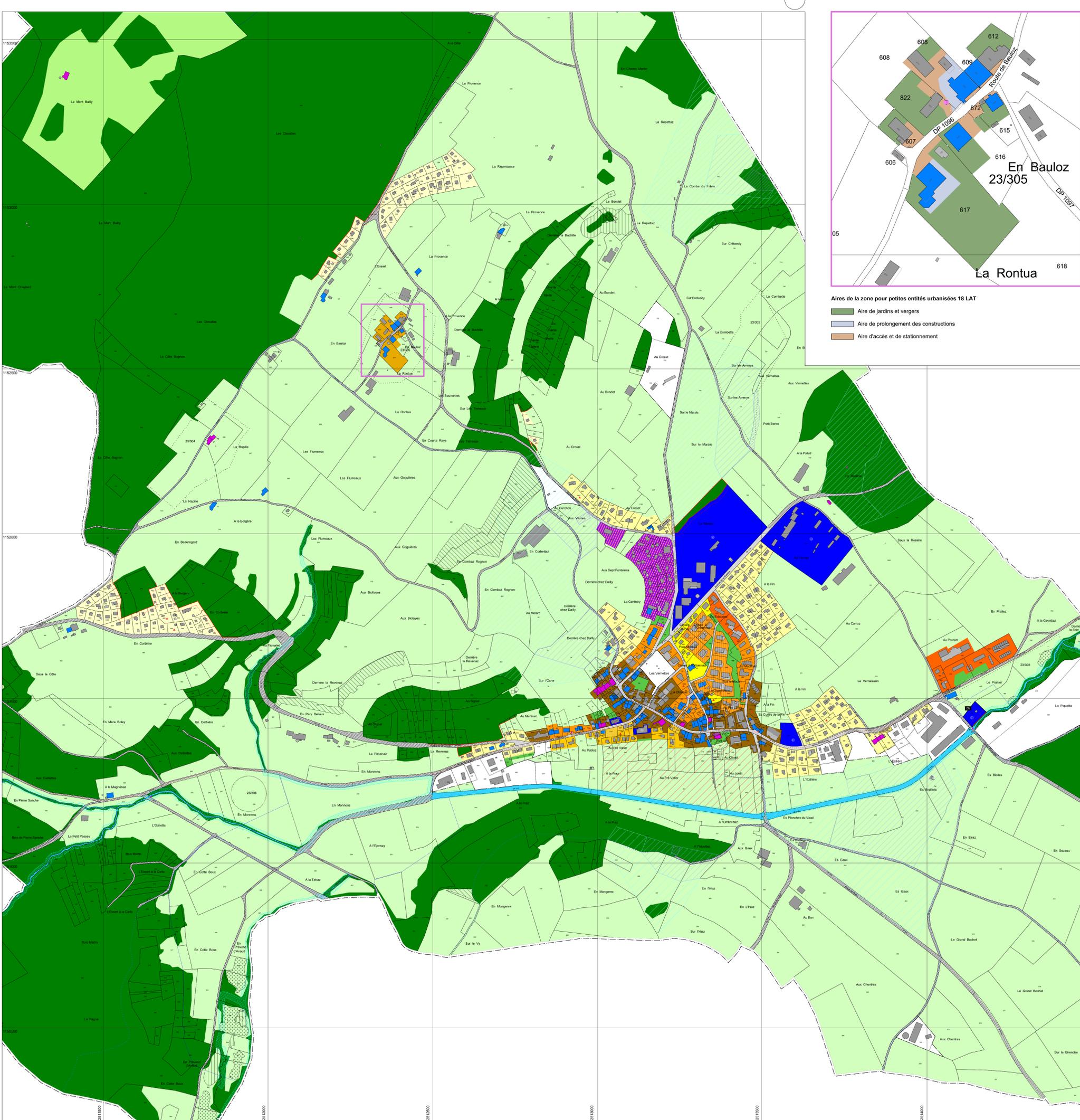
Approuvé par le Département compétent

Lausanne le : ...

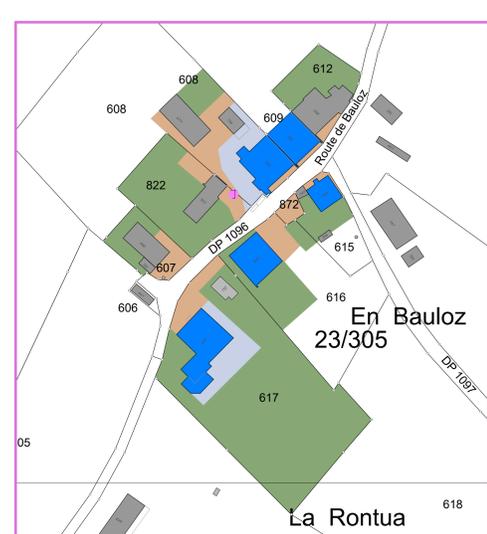
ENTRE EN VIGUEUR LE

Plan 1000 sur le terrain des zones urbanisées du 20 avril 2024
Canton de Vaud
Département de l'Intérieur
Service des Plans
1000 Lausanne
021 271 23 24

AGRANDISSEMENT DU PLAN D'AFFECTATION - 1:4'000



EXTRAIT DE LA ZONE POUR PETITES ENTITES URBANISEES - 1:1'000



- Aires de la zone pour petites entités urbanisées 18 LAT
- Aire de jardins et vergers
 - Aire de prolongement des constructions
 - Aire d'accès et de stationnement